

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2023-11-005

L'an deux mille vingt-trois et le 16 novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 08 novembre 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Laetitia TISSEYRE, Virginie SPITZ, Angélique FOUSTER, Bernard PIROF, Sandrine PIROF

Absents :

Mme Emilie BOULET donne procuration à Mme Virginie SPITZ  
Mme Agnès DELCOR donne procuration à M. Christian PALLARES  
M. Mathieu GARRIGUE donne procuration à M. Brice BOUVIER  
M. Ludovic THIVOLLE donne procuration à Mme Marie-José ESTEVA

Madame Virginie SPITZ a été élue secrétaire de séance.

**DENEIGEMENT**

**Accès usine hydroélectrique Ets Beguerie/Odissy Shem 2024**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir le montant de la prestation de déneigement par la commune de la route d'accès à la centrale hydroélectrique d'Angoustrine en tenant compte de l'augmentation de l'indice de la construction pour l'année 2024

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'Unanimité,**

**FIXE** le coût de la prestation annuelle de déneigement de la piste d'accès à la centrale hydroélectrique des Etablissements Beguerie/Odissy Shem pour un montant annuel de 1 670 € suivant le tableau ci-dessous référencé :

Prestation de déneigement	ANNEE 2023	INDICE	ANNEE 2024 Arrondi
Année Déneigement accès usine hydroélectrique Odissy/SHEM	1 614 €	1,03493	1 670 €

**DIT** qu'un titre de recette sera émis à l'encontre des Etablissements Beguerie/Odysyi Shem sur l'exercice 2024.

**DONNE** tous les pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

**Monsieur le Maire  
Christian PALLARES**



Accusé de réception en préfecture  
066-216600056-20231116-202311005-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2023  
Date de réception préfecture : 21/11/2023